

le 20 avril 2015

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 13 et 14 avril 2015**

**2015 V 127** Vœu relatif aux moyens dédiés à l'entretien des pistes cyclables.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Considérant que le Plan Vélo se fixe pour objectif d'atteindre 15% de part modale vélo en 2020 ;

Considérant que le Plan Vélo 2015-2020 prévoit la création de 61 km de pistes cyclables ;

Considérant que l'état, et donc l'entretien, des pistes cyclables sont essentiels pour garantir des conditions acceptables de confort et de sécurité pour les cyclistes ;

Considérant que la voirie subit chaque année une dégradation importante engendrant notamment la formation de nids de poules sur la chaussée ;

Considérant que le manque d'entretien des pistes cyclables – présence de débris et de feuilles mortes, non salage – peut les rendre périlleuses pour les cyclistes ;

Considérant qu'il est fréquent que des morceaux de bordures se retrouvent au milieu des pistes cyclables, les rendant particulièrement dangereuses pour les cyclistes ;

Considérant que le Plan Vélo 2015-2020 prévoit la création de 61 km de pistes cyclables ;

Considérant que le Plan Vélo, concernant la problématique de l'entretien des pistes cyclables, prévoit de s'appuyer sur l'application « dans ma rue », dont le fonctionnement n'est actuellement pas optimal ;

Sur proposition de M<sup>mes</sup> Maud GATEL, Edith GALLOIS, M. Yann WEHRLING et des élus du Groupe UDI-MoDem,

Emet le vœu que :

La Ville de Paris renforce en conséquence l'entretien des pistes cyclables.